

CRO/12-045/CdS-MFL/mp

Fort-de-France, le 7 juin 2012

**A TOUS LES EXPERTS-COMPTABLES
& COLLABORATEURS DE CABINETS**

PAR TELECOPIE

Objet : « JOURNEE CLUB FISCAL »

Lundi 11 juin 2012

MODIFICATIONS DE PROGRAMME

*Chère Consœur, Cher Confrère,
Madame, Mademoiselle, Monsieur,*

3 conférences vous sont proposées pour lundi 11 juin 2012 dans le cadre du Club Fiscal Martinique :

- **9h00/10h30** : L'EIRL suite à la publication de l'instruction administrative
- **11h00/12h30** : Les holdings pour quoi faire ? n° homologation 11C0413 (durée de 2 h)
- **14h00/16h30** : Plus-values de cession de droits sociaux : principales nouveautés fiscales

**Animées par M. Henri HOVASSE Professeur à la Faculté de Droit de Rennes
et M. Hervé KRUGER, Expert-comptable**

Ces conférences gratuites (pour les adhérents du Club fiscal). Pour les non-adhérents, les conférences sont à 50 euros/personne comprenant le déjeuner et frais d'organisation.

Pour le succès de cette manifestation, nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre présence **avant le 7 juin 2012.**

Confraternellement,

P/o Marie-Frédérique LORDINOT
Pdt Club Fiscal Martinique

P/o Corinne de SEVERAC
Présidente

PJ : Bulletin-réponse

**Conseil Régional de l'Ordre
des Experts-Comptables
de la Martinique**

Route Desrochers, Rue des Filaos
Lot. «Eucalyptus»
97234 Fort de France
Tél. 0596 64 02 26
Fax. 0596 64 20 52

E-mail : ordexper@orange.fr

www.experts-comptables-martinique.fr

**CONFERENCES CLUB FISCAL
Lundi 11 juin 2012– de 8h30 à 17h00**

HOTEL LA VALMENIERE

PROGRAMME

Conférences animées par M. HOVASSE, Professeur à la Faculté de Droit de Rennes et M. KRUGER, Expert-comptable

8h30 : Accueil

9h00 – 10h30 : **Conférence 1** « L'EIRL suite à la publication de l'instruction administrative »

10h30 : Pause

➤ 11h00 – 12h30 : **Conférence 2** « Les holdings pour quoi faire ? »
n° homologation 11C0413

Quels risques en cas d'apports ?

Quelles difficultés en cas de facturation de prestations de services ?

Comment gérer les flux financiers ? Le versement de soultes est-il sans risque ? Les nouvelles règles concernant l'imputation des déficits sont-elles vraiment défavorables ? L'option pour l'intégration fiscale règle-t-elle toutes les difficultés ?

Une évolution des règles concernant la taxe sur les salaires est-elle envisageable ? La théorie des frais généraux règle-t-elle tous les cas de récupération de TVA ? Où loger l'immobilier d'entreprise : dans la holding ou dans la filiale ?

12h30 – 14 h00 : Déjeuner

14h00 – 16h30 : **Conférence 3** « Plus-values de cession de droits sociaux : principales nouveautés fiscales »

le nouveau report d'imposition des plus-values des particuliers sous condition de emploi pouvant déboucher sur une exonération. L'exonération des plus-values en cas de départ à la retraite est maintenue jusqu'à quand ? le retour des apports-cessions. L'actualité jurisprudentielle en matière d'apport-cession (abus de droit). L'effacement des plus-values en cas de transmission à titre gratuit : état de la jurisprudence. La suppression du report des plus-values à court terme sur cession de titres de participation entre sociétés liées. Les modifications en matière de droits d'enregistrement : nouvelles règles applicables aux cessions d'actions et de titres de société à prépondérance immobilière.

**AUCUNE INSCRIPTION SANS REGLEMENT NE SERA ACCEPTEE.
REGLEMENT A ADRESSER A L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES**